

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de
l'aménagement du territoire

NOR : DEVN0910062A

Arrêté du **27 MAI 2009**

**portant désignation du site Natura 2000
FORETS, LANDES ET MARAIS
DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE
(zone spéciale de conservation)**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et la secrétaire d'État chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 12 décembre 2008 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 FORETS, LANDES ET MARAIS DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE » (zone spéciale de conservation FR4301347) l'espace délimité sur la carte d'assemblage au 1/50000 ainsi que sur les trois cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes :

1° Dans le département de la Haute-Saône : Haut-du-Them-Château-Lambert, Miellin, Plancher-les-Mines ;

2° Dans le département du Territoire de Belfort : Auxelles-Haut, Lepuix.

Article 2

La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du « site Natura 2000 FORETS, LANDES ET MARAIS DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures de la Haute-Saône, du Territoire de Belfort, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement de Franche-Comté, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

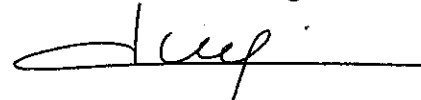
La directrice de l'eau et de la biodiversité est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire


Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie


Chantal JOUANNO

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4301347 FORETS, LANDES ET MARAIS DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant cette désignation

1 - Liste des habitats naturels figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

- | | | |
|------|---|---|
| 3260 | | Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> |
| 6230 | * | Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) |
| 7110 | * | Tourbières hautes actives |
| 7120 | | Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle |
| 7140 | | Tourbières de transition et tremblantes |
| 7150 | | Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> |
| 8110 | | Éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>) |
| 8150 | | Éboulis médio-européens siliceux des régions hautes |
| 8220 | | Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique |
| 9110 | | Hêtraies du <i>Luzulo-Fagetum</i> |
| 9180 | * | Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> |
| 91E0 | * | Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) |
| 9410 | | Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnard à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>) |

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 modifié justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-I du code de l'environnement

Mammifères

- | | | |
|------|---------------------------|--------------------------|
| 1324 | Grand Murin | <i>Myotis myotis</i> |
| 1361 | Lynx boréal | <i>Lynx lynx</i> |
| 1323 | Vespertilion de Bechstein | <i>Myotis bechsteini</i> |

Amphibiens et reptiles

- | | | |
|------|--------------|---------------------------|
| 1166 | Triton crêté | <i>Triturus cristatus</i> |
|------|--------------|---------------------------|

Poissons

- | | | |
|------|--------------------|-------------------------|
| 1163 | Chabot | <i>Cottus gobio</i> |
| 1096 | Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri</i> |

Invertébrés

1092 Ecrevisse à pieds blancs

Austropotamobius pallipes

Plantes

1421 Trichomanes remarquable

Trichomanes speciosum

* *Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de l'article R414-1 du code de l'environnement*

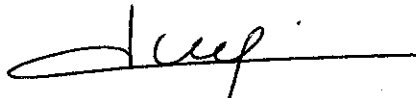
Fait à Paris, le **27 MAI 2009**

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire



Jean-Louis BORLOO

La secrétaire d'État chargée de l'écologie



Chantal JOUANNO



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'écologie, de l'énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

**SITE NATURA 2000 : FORETS, LANDES ET MARAIS
DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE**

FR4301347 (Haute-Saône, Territoire de Belfort)

Carte d'assemblage

Carte

(fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

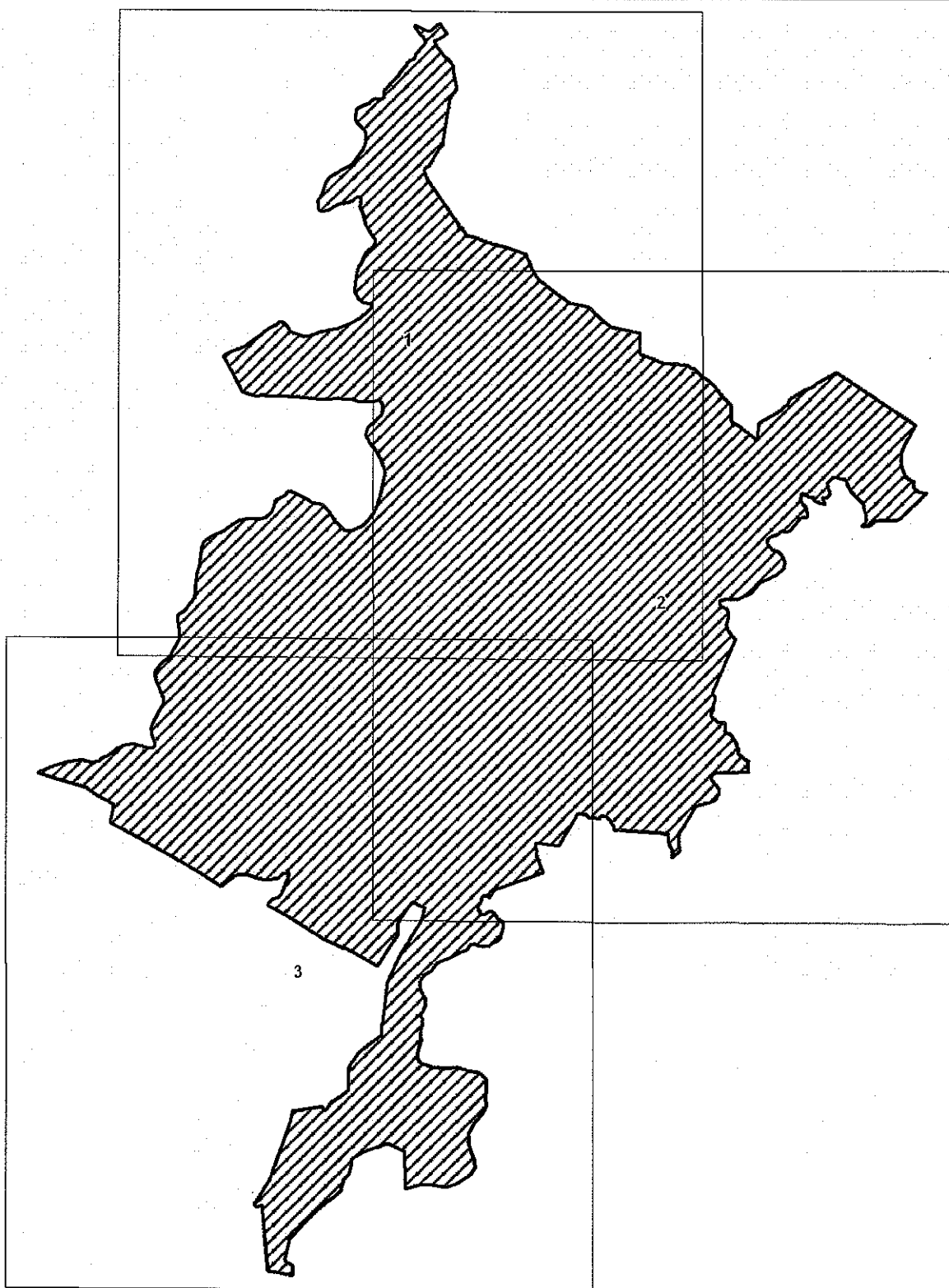
27 MAI 2009

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC

Echelle : 1/50000

Fond Scan® - IGN© 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

**SITE NATURA 2000 : FORETS, LANDES ET MARAIS
DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE**

FR4301347 (Haute-Saône, Territoire de Belfort)

Carte 1/3

Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

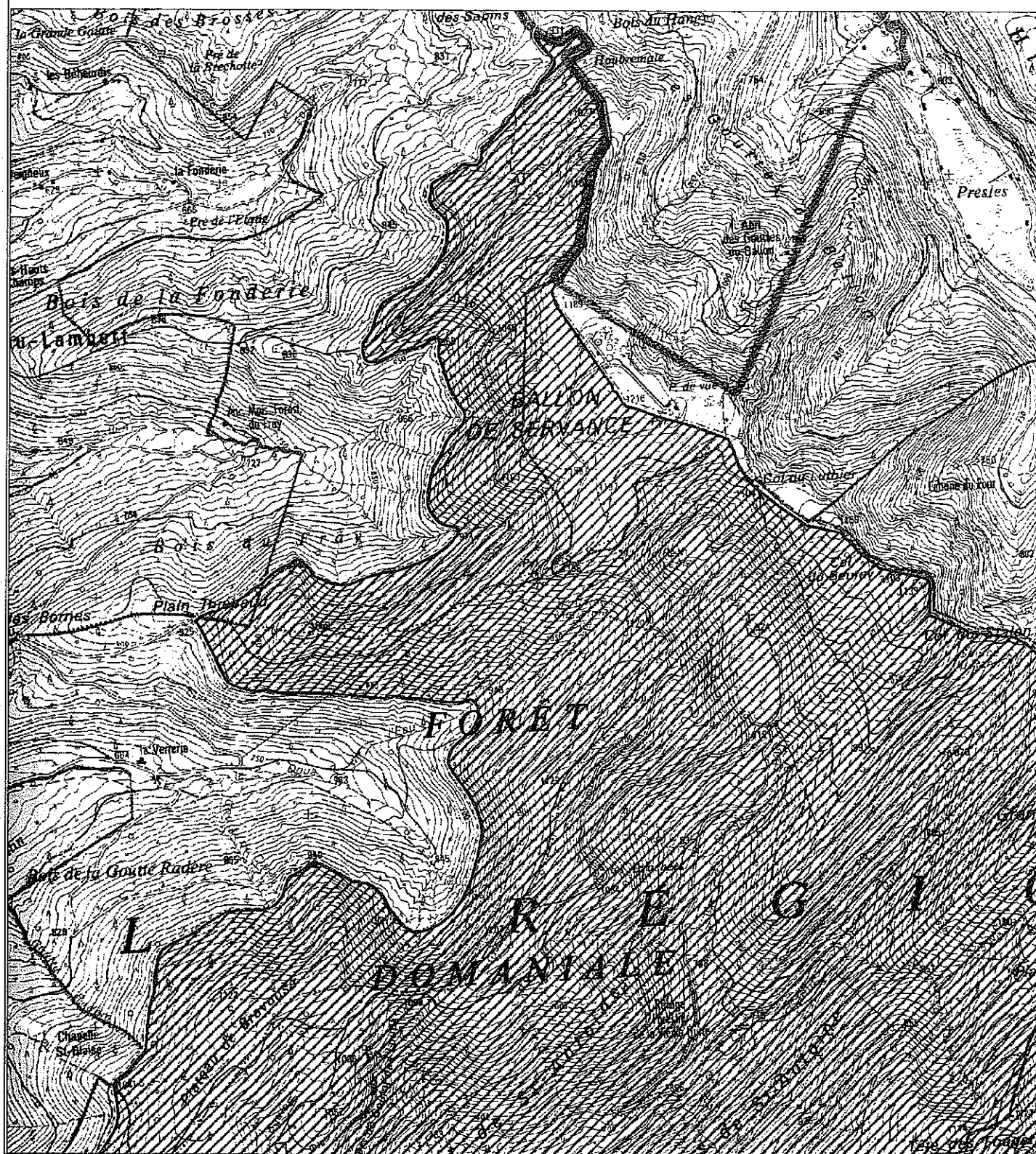
27 MAI 2009

Le ministre d'État, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'État chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC

Echelle : 1/25000

Fond Scan25 - IGN © 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'écologie, de l'énergie,
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

**SITE NATURA 2000 : FORETS, LANDES ET MARAIS
DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE**
FR4301347 (Haute-Saône, Territoire de Belfort)

Carte 2/3

Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

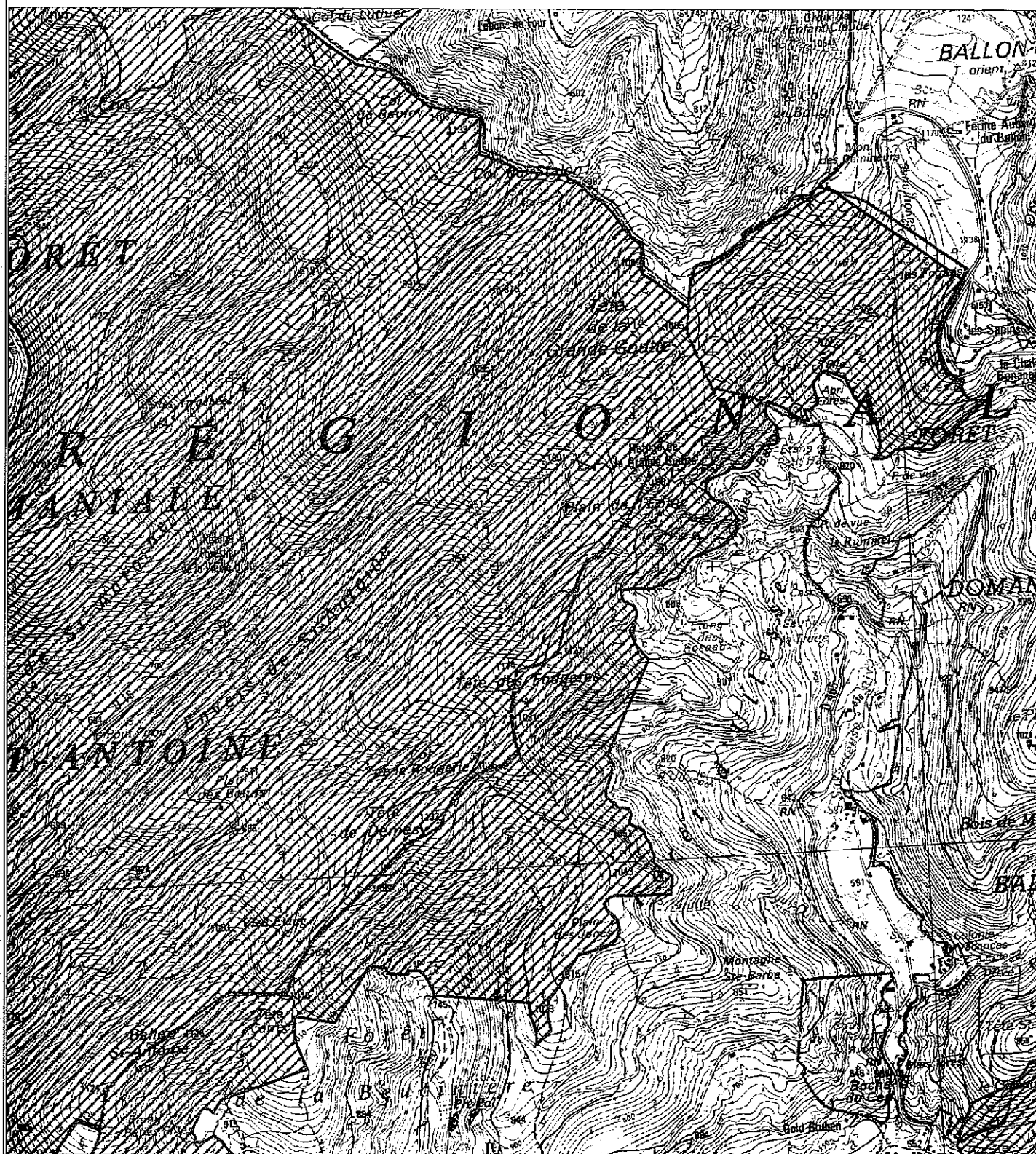
27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC

Echelle : 1/25000

Fond Scan® - IGN© 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère
de l'écologie, de l'énergie,
du Développement durable
et de l'aménagement
du territoire

**SITE NATURA 2000 : FORETS, LANDES ET MARAIS
DES BALLONS D'ALSACE ET SERVANCE
FR4301347 (Haute-Saône, Territoire de Belfort)**

Carte 3/3

Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

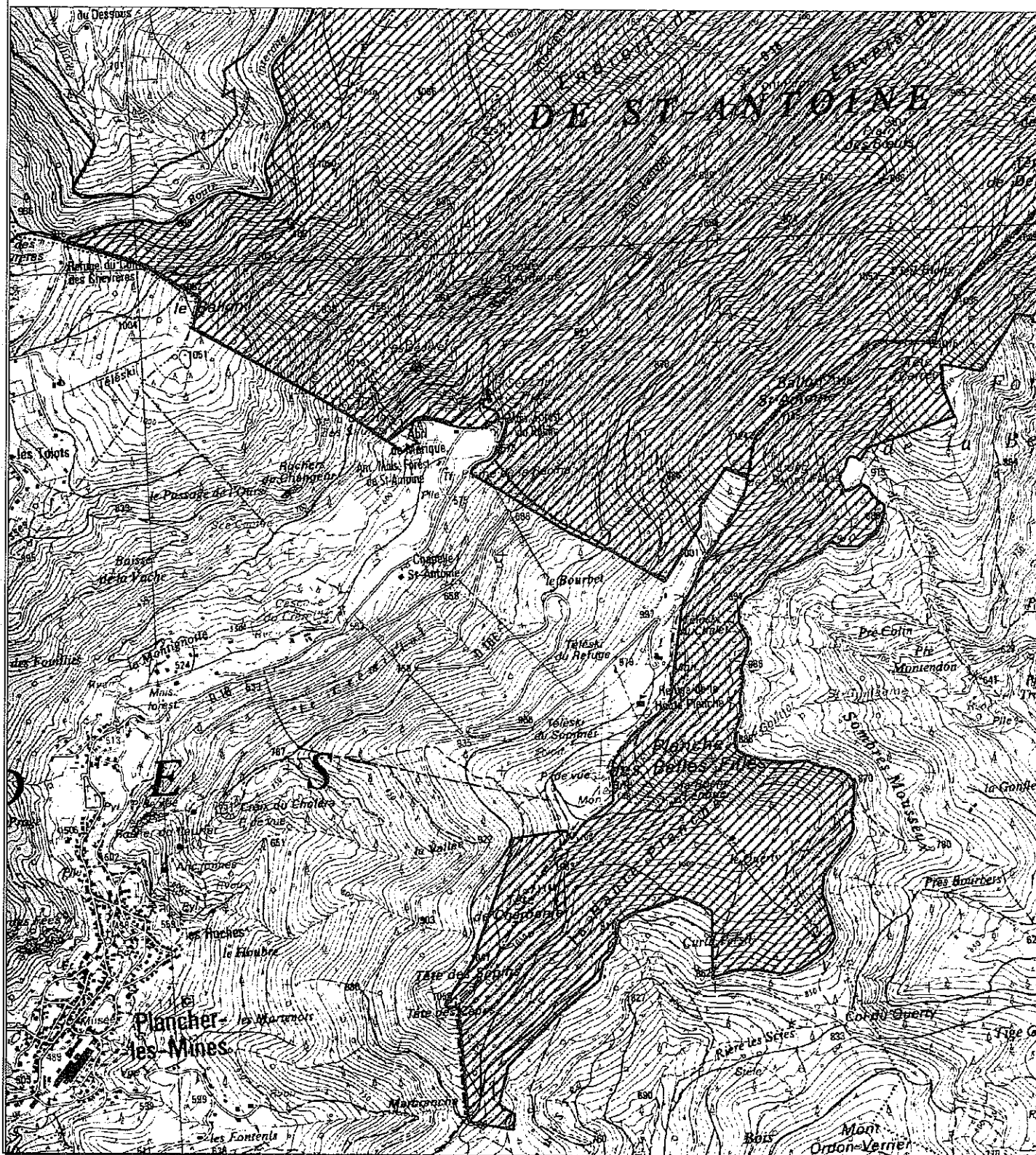
27 MAI 2009

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

Jean-Louis BORLOO

Chantal JOUANNO



ZSC

Echelle : 1/25000

Fond Scan® - IGN© 2007